



# MARQUES & MODÈLES

**FORMATION CONTINUE 2010**



# SOMMAIRE

<b>LES FONDAMENTAUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b> .....	<b>page 3</b>
<b>LES FONDAMENTAUX DE LA MARQUE</b> .....	<b>page 3</b>
<b>STRATÉGIES DE DÉPÔTS DE MARQUES</b> .....	<b>page 4</b>
<b>PROTÉGER SES MARQUES : LES FORMALITÉS</b> .....	<b>page 4</b>
<b>DÉFENDRE SES MARQUES SUR INTERNET</b> .....	<b>page 5</b>
<b>PROTÉGER SES NOMS DE DOMAINE</b> .....	<b>page 5</b>
<b>PROTÉGER LE DESIGN</b> .....	<b>page 6</b>
<b>CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE</b> .....	<b>page 6</b>
<b>BULLETIN D'INSCRIPTION</b> .....	<b>page 7</b>



## LES FONDAMENTAUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**Durée : 2 jours**

2 sessions

Dates : 11 et 12 février

15 et 16 septembre

1000€

### Objectifs

- Mesurer les enjeux économiques et stratégiques de la propriété intellectuelle.
- Acquérir la terminologie et les grands principes en matière de brevets, marques, droit d'auteur et droits voisins, dessins et modèles.
- Connaître les outils de protection et de valorisation des créations ou innovations, ainsi que les mécanismes de défense contre la contrefaçon.

### Participants

Tout responsable, dirigeant ou collaborateur d'entreprise, juriste non spécialisé, devant intégrer les enjeux de la propriété intellectuelle dans son activité.

### Méthodes pédagogiques :

Exposés illustrés d'exemples et de cas concrets.

### Contenu :

- Mesurer les enjeux de la propriété intellectuelle pour l'entreprise
- Identifier les outils de protection
  - brevets
  - marques
  - droit d'auteur
  - droits voisins
  - dessins et modèles
- Acquérir quelques bonnes pratiques
- Exploiter et valoriser ses droits
  - le monopole d'exploitation
  - les principaux contrats : cession et licence
- Contrefaçon
  - anticiper
  - réagir, se défendre

### Intervenante :

**Pascaline DESCHAMPS-SBOUI,**

Conseil en propriété industrielle, Novagraaf IP

## LES FONDAMENTAUX DE LA MARQUE

**Durée : 1 jour**

2 sessions

Dates : 16 février

1<sup>er</sup> octobre

550€

### Objectifs

- Acquérir la terminologie et les grands principes du droit des marques.
- Connaître les outils de protection et d'exploitation des marques et appréhender les mécanismes de défense.
- Découvrir les principales notions sur la contrefaçon.

### Participants

Personnels administratifs de services propriété industrielle, de cabinets conseils ou de cabinets d'avocat, juristes non spécialisés, créateurs d'entreprises, collaborateurs de PME, collaborateurs de services marketing ou communication.

### Méthodes pédagogiques :

Exposés illustrés d'exemples et de cas concrets.

### Contenu :

- Qu'est-ce qu'une marque ?
  - un outil économique
  - les conditions de validité
- Acquérir la marque et la conserver
  - la disponibilité du signe
  - les différentes voies de protection en France et à l'étranger
- Exploiter ses droits
  - l'usage de la marque
  - la coexistence de marques
  - les principaux contrats : cession et licence
- Contrefaçon
  - anticiper
  - réagir, se défendre

### Intervenante :

**Maryse TONNIN PHILBERT,**

ex. Directrice du département des marques, Sanofi Synthelabo



## STRATÉGIES DE DÉPÔTS DE MARQUES

**Durée : 2 jours**

**2 sessions**

**Dates : 1<sup>er</sup> et 2 avril**

**16 et 17 novembre**

**1000€**

### Objectifs

- Maîtriser les règles de protection des marques.
- Comprendre les différents systèmes afin de définir au mieux une stratégie de protection.

### Participants

Juristes, collaborateurs de services propriété industrielle ou de cabinets conseils.

### Méthodes pédagogiques :

Exposés illustrés d'exemples et de cas concrets.  
Exercices à résoudre en groupe.

### Contenu :

- Les conditions de protection
- Acquérir et conserver sa marque : les voies de protection
  - marque française
  - marque communautaire
  - marque internationale
- L'étendue de la protection
  - le principe de spécialité et l'exception de la marque notoire
  - la question des importations parallèles
  - les risques de perte de la marque
- Les alternatives et compléments de protection
  - les dessins et modèles
  - l'enseigne et le nom commercial
  - les noms de domaine
  - le recours à la notion de concurrence déloyale
- Prévenir les risques de contrefaçon

### Intervenante :

**Maryse TONNIN PHILBERT,**  
ex. Directrice du département des marques,  
Sanofi Synthelabo

## PROTÉGER SES MARQUES : LES FORMALITÉS

**Durée : 2 jours**

**2 sessions**

**Dates : 21 et 22 juin**

**6 et 7 décembre**

**1000€**

### Objectifs

- Maîtriser les procédures administratives de protection des marques en France et à l'étranger.
- Être en mesure de répondre aux objections des offices.
- Parvenir à une plus grande autonomie dans la gestion d'un portefeuille de marques.

### Participants

Personnels administratifs de services propriété industrielle ou de cabinets spécialisés.

### Pré-requis

Connaître la terminologie et les principes de base du droit des marques ou avoir suivi le stage « Les fondamentaux de la marque ».

### Méthodes pédagogiques :

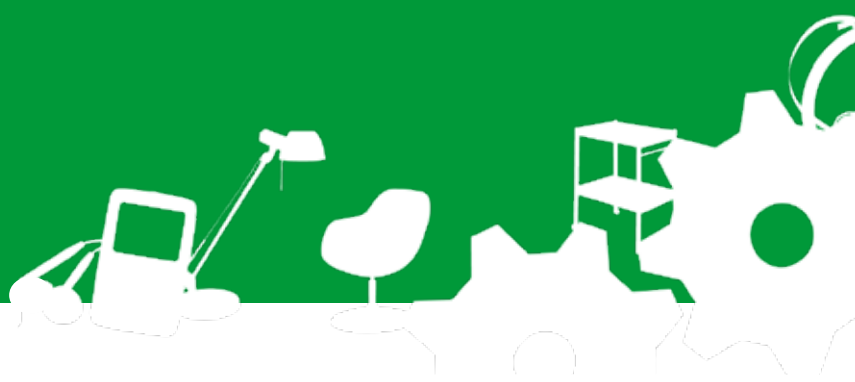
Exposés illustrés d'exemples et de cas concrets.  
Travaux pratiques en groupe  
(exercices, formulaires à remplir, QCM).

### Contenu :

- Choisir une marque
  - définition
  - typologie de marques
- Déposer une marque en France et à l'étranger
  - marque française
  - marque communautaire
  - marque internationale
  - aperçu de procédures nationales : Suisse, États-Unis, Canada, Argentine, Inde, Indonésie
- Conserver sa marque
  - renouvellement
  - formalités intermédiaires (taxes, déclarations d'usage)
  - surveillance
  - inscription des changements affectant la marque

### Intervenante :

**Maryse TONNIN PHILBERT,**  
ex. Directrice du département des marques,  
Sanofi Synthelabo



## DÉFENDRE SES MARQUES SUR INTERNET

**Durée : 1 jour**  
**Date : 28 juin**

**550€**

### Objectifs

- Savoir identifier et prouver les différents types de contrefaçon de marques en ligne.
- Apprécier l'étendue des responsabilités des différents acteurs.
- Être en mesure de choisir une procédure de résolution du litige.

### Participants

Juristes, responsables ou collaborateurs de services propriété industrielle, professionnels de l'internet.

### Pré-requis

Connaître les principes de base du droit des marques ou avoir suivi le stage « Les fondamentaux de la marque ».

### Méthodes pédagogiques :

Exposés illustrés d'exemples et de cas concrets.  
Exercices à résoudre en groupe.

### Contenu :

- Identifier la contrefaçon en ligne
  - cybersquatting, typosquatting, phishing
  - référencement illicite
  - vente en ligne de produits contrefaisants
- Prouver la contrefaçon en ligne
- Mesurer la responsabilité des différents acteurs
  - moteurs de recherche
  - fournisseurs de liens payants
  - annonceurs
  - intermédiaires techniques
  - éditeurs de services en ligne
  - internautes
- Faire cesser l'atteinte
  - les procédures d'urgence
  - la procédure alternative UDRP
  - l'action devant les tribunaux
    - les arguments du demandeur / du défendeur
    - les sanctions envisageables

### Intervenant :

**Guillaume TEISSONNIÈRE,**  
Avocat, Cabinet Teissonnière, Sardain, Chevé

## PROTÉGER SES NOMS DE DOMAINE

**Durée : 1 jour**  
**Date : 4 juin**

**550€**

### Objectifs

- Connaître les bonnes pratiques de protection dans un contexte de progression du cybersquatting.
- Identifier et analyser les risques.
- Appréhender les règles de gestion des litiges.

### Participants

Responsables marques et/ou noms de domaine, responsables informatiques, juristes, conseils en propriété industrielle, avocats.

### Méthodes pédagogiques :

Exposés illustrés d'exemples et de cas concrets.  
Cas pratique.

### Contenu :

- Sélectionner, sécuriser, surveiller ses noms de domaine
  - définir ses besoins
  - choisir des noms, retenir des extensions
  - équilibrer dépôt et surveillance
- Établir une charte de nommage
- Identifier et analyser les risques
  - typologie des conflits
  - mesure du risque
  - outils de surveillance
- Gérer les conflits
  - méthodologie
  - avantages et inconvénients des différentes solutions de résolution des conflits

### Intervenant :

**Patrick HAUSS,**  
Directeur associé, Indom

# PROTÉGER LE DESIGN

**Durée : 2 jours**  
Dates : 15 et 16 mars

**1000€**

## Objectifs

- Connaître les différents systèmes de protection du design industriel et leurs avantages respectifs dans le but de définir une stratégie de dépôts adaptée.
- Sécuriser la relation contractuelle avec les créateurs.
- Savoir réagir en cas de contrefaçon.

## Participants

Juristes, professionnels du design en entreprise ou en agence, collaborateurs de services propriété industrielle, de cabinets conseils ou de cabinets d'avocats.

## Méthodes pédagogiques :

Exposés illustrés d'exemples et de cas concrets.

## Contenu :

- Choisir sa protection
  - droit des dessins et modèles / droit des marques / droit d'auteur
  - dépôt français, communautaire, international
  - les cas du Japon et des États-Unis
- Exploiter et valoriser ses droits
  - cession et licence : les clauses à prévoir
  - pièges à éviter
  - exploiter les créations de salariés / de créateurs
- Contrefaçon : anticiper, réagir
  - reconnaître les situations de contrefaçon
  - prévenir les risques
  - résolution amiable / action en justice : les enjeux

## Intervenante :

**Delphine BASTIEN,**  
Avocat, Cabinet Delphine Bastien

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription, dûment renseigné, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, par fax ou par courrier.

L'inscription sera prise en compte dès réception du bulletin d'inscription complété et signé par l'entreprise. Le client recevra la convention de formation en retour.

## 2. Modalités de règlement

Le client peut régler par chèque au moment de l'inscription ou de préférence à réception de la facture qui lui sera adressée à l'issue du stage. Si la formation est financée par un organisme payeur, la facture sera adressée à ce dernier.

Le règlement devra être effectué par chèque libellé à l'ordre de CCIP-IRPI ou par virement à réception de ladite facture.

Les prix sont facturés sans TVA. Les déjeuners sont offerts par l'IRPI.

En cas de règlement par un organisme financeur, l'entreprise joindra l'accord de prise en charge au bulletin d'inscription. Faute d'accord de prise en charge, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur.

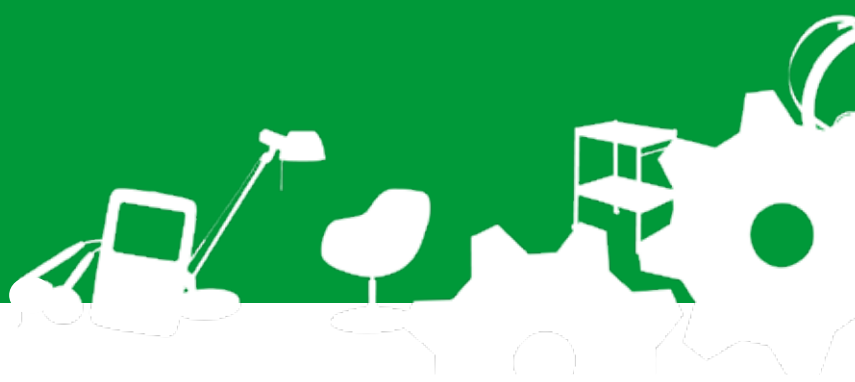
## 3. Annulation

Les annulations doivent être faites par écrit (courrier, e-mail ou fax) au plus tard 10 jours avant le début du stage. Au-delà de ce délai, un dédit de 30 % est facturé. Les remplacements sont acceptés sans frais supplémentaires.

L'IRPI se réserve la possibilité, si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant d'un point de vue pédagogique, d'annuler la prestation jusqu'à 5 jours avant la date. L'entreprise et le stagiaire en sont informés par e-mail. Aucune indemnité ne sera versée en cas d'annulation par l'IRPI.

## 4. Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut faire l'objet d'un règlement amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### REmplir IMPÉRATIVEMENT TOUS LES CHAMPS

À PHOTOCOPIER, compléter en autant d'exemplaires que d'inscriptions et à nous retourner

- par fax : 01 49 23 58 65
- par courrier : CCIP - IRPI – 81 avenue de la République – 75011 Paris

Titre du stage : .....

Date du stage : .....

#### Stagiaire :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Service : .....

Tél : ..... e-mail : .....

#### Personne en charge du suivi de l'inscription :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Service : .....

Tél. : ..... e-mail : .....

Société : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° SIRET : ..... Code APE : .....

- Règlement :  par la société à réception de la facture  
 par l'OPCA (indiquer lequel) : .....  
 par chèque joint (ordre : CCIP – IRPI)

Cachet de l'entreprise

Date et signature

**Attention :** Le nombre de participants étant limité, il est recommandé de s'inscrire au plus tôt.

#### Renseignements complémentaires :

- Assistante formation : Catherine Mercuriale – 01 49 23 58 59
- Chargée de projets formation : Caroline Courtaigne – 01 49 23 58 52

L'IRPI : N° de déclaration d'activité : 1175P010475 – N° SIRET : 18750003800620 – Code APE : 94.11 Z

